

Montréal, le 9 mai 2024

PAR COURRIEL

(serge.lamontagne@montreal.ca)

(isabelle.gauthier@montreal.ca)

**Monsieur Serge Lamontagne**

Directeur général de la Ville de Montréal

155, rue Notre-Dame Est, 1<sup>er</sup> étage

Bureau 108

Montréal (Québec) H2Y 1B5

**Objet : Déclaration publique de projet – Prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal**

**Secteur : station Langelier**

**Interventions : excavation, abattage d'arbres et modification d'enseignes**

Monsieur Lamontagne,

Conformément à la *Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure* (« **LACPI** »), nous avons transmis un avis de projet, le 3 avril 2024, dans le cadre de la réalisation du Prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal (« **PLB** »), plus spécifiquement pour le secteur de la future station de métro Langelier, qui sera située à l'angle du boulevard Langelier et de la rue Jean-Talon Est.

Suivant l'avis de non-conformité reçu par la STM le 16 avril 2024 de l'arrondissement Saint-Léonard, et considérant que celui-ci n'a pas délivré les autorisations nécessaires à la réalisation du PLB, la STM vous notifie une déclaration publique de projet en vertu de l'article 64 de la LACPI.

Description du PLB

Le PLB s'étendra sur une longueur de tunnel d'environ 6,2 km et comprendra la construction de cinq (5) stations de métro à l'est de la station Saint-Michel, soit les stations Pie-IX, Viau, Lacordaire, Langelier et Anjou (noms temporaires des stations), ainsi que la construction de deux (2) terminus d'autobus, sept (7) structures auxiliaires, un (1) poste de district, un (1) centre de service et un (1) garage de métro.

Secteur station Langelier : site et interventions visés par la présente déclaration publique de projet

Le site visé concerne les lots 1 125 022, 1 125 027, 1 125 029, 1 125 030 et 1 125 798 du cadastre du Québec et servira à la construction de la future station de métro Langelier. Les interventions projetées portent sur l'excavation, la modification d'enseignes et l'abattage d'arbres.

La date envisagée pour le début des travaux est septembre 2024.

Avis de non-conformité

L'arrondissement de St-Léonard a fait part à la STM qu'elle ne pouvait émettre les autorisations demandées conformément à la réglementation en vigueur, car certaines informations étaient manquantes en regard des articles 3.1.2 et 3.1.4 du Règlement de construction (1884), à savoir :

- Soumission des travaux;
- Plans d'affichage de qualité professionnelle, détails et coupes pour les modifications d'enseigne;
- Photos des arbres à abattre.

Information complémentaire

Conformément aux dispositions prévues à la LACPI, la Ville de Montréal doit publier la déclaration publique de projet par tout moyen qu'elle juge approprié.

Nous demeurons disponibles pour toute question. À cet effet, madame Liliane Cardinal, directrice de projets – Interfaces municipales, peut être jointe à l'adresse suivante : [liliane.cardinal.1@stm.info](mailto:liliane.cardinal.1@stm.info).

Veuillez agréer, Monsieur Lamontagne, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



**Maha Clour**

Première directrice principale – Prolongement et activités commerciales

514 350-0800, poste 85235  
[maha.clour@stm.info](mailto:maha.clour@stm.info)

cc. Mme Marie-Claude Léonard, directrice générale de la Société de transport de Montréal  
M. Massimo Iezzi, directeur général de la Communauté métropolitaine de Montréal  
M. Steve Beaudoin, directeur de l'arrondissement Saint-Léonard  
Gestion documentaire PLB – Ville de Montréal